

Commission des interventions

Séance du 29 septembre 2020

Décision CDI n° 2020-17

Projet LIFE : Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve la participation de l'OFB au projet LIFE « Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques » représentant un budget global de 716 667 €, avec une subvention de l'Union européenne de 430 000 € et une contribution de l'OFB 286 667 €.

ARTICLE 2 :

Le directeur général est autorisé mettre définitivement au point les termes de la convention (grant agreement) avec la Commission européenne, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

Le Directeur général de l'OFB
Par délégation,
Le Directeur général délégué des sources

Denis CHARISSOUX
Pierre DUBREUIL

La Présidente
de la Commission des interventions,


Patricia BLANC